

L'avortement : une solution et un combat

La crise sanitaire exacerbe les inégalités sociales et économiques.

Les droits sexuels et reproductifs sont toujours les premiers attaqués et remis en question au plan national comme international.

Le droit à l'avortement, droit humain et fondamental pour disposer librement de son corps et de sa vie, a été au cœur de ces attaques contre les droits des femmes.

Malgré l'appui politique fort de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les droits et la santé sexuels et reproductifs, le droit à l'avortement a été remis en question dans de nombreux pays. Aux Etats-Unis, les gouvernements du Texas et de l'Alabama ont profité de la crise sanitaire internationale pour changer la législation et l'accès au droit à l'avortement. En Europe, la Pologne et la Slovaquie ont tenté de faire de même.

La mobilisation du Planning Familial à l'échelle européenne et internationale pour la défense de ce droit humain fondamental s'est renforcée en solidarité avec les femmes du monde entier. Le film "Femmes d'Argentine - Que Sea Ley" de Juan Solanas et sa diffusion en France permet de rappeler les conséquences de la criminalisation de l'avortement : 1 femme toutes les 9 minutes meurt des suites d'un avortement clandestin dans le monde.

Un droit toujours pas « légitime »

« Je suis désolée de vous appeler pour ça... » nous ont répété des femmes lors de nos permanences téléphoniques du Numéro Vert National « Sexualités – IVG – Contraception » 0800 08 11 11 pendant le confinement, période au cours de laquelle les difficultés d'accès à ce droit se sont renforcées.

Des avancées à renforcer et à défendre

En réaction, des nouvelles pratiques pendant la crise sanitaire ont été mises en place pour faciliter l'accès à l'avortement. Nous saluons les décrets qui ont assoupli cet accès et nous appelons à leur maintien et leur généralisation. La télémedecine, l'accès à l'IVG médicamenteuse jusqu'à 9 semaines d'aménorrhée en ville et l'accès à l'IVG en un seul rendez-vous sont des pratiques qui permettent aux femmes un accès facilité et plus rapide au droit à l'IVG, en respect de leur choix.

Le confinement a augmenté les demandes d'IVG après 14 semaines d'aménorrhée. Forcer les personnes à continuer une grossesse non-désirée est une violence faite aux femmes contre laquelle nous luttons. Lorsqu'elles ont les moyens financiers, les femmes se rendent dans les pays européens ayant une législation plus progressiste que la France. Nous dénonçons cette inégalité sociale et

économique à l'image de l'accès à l'avortement dans les années 1960 où seules les femmes ayant les moyens pouvaient avorter. Le Planning revendique la dépénalisation totale de l'avortement. Il souhaite obtenir en France - dans un premier temps - une équité de droit avec les pays les plus progressistes : soit 24 semaines d'aménorrhée.

Les derniers chiffres 2019 de la DREES sur l'avortement, sont en augmentation. Ceci nous montre que les femmes ont pu avoir accès à cet acte, même les plus précaires. Pour autant, ceci montre également que l'information, la contraception et la prévention sont encore difficiles d'accès en 2020 et restent chers.

En cette période de crise sanitaire, nous continuons à nous mobiliser pour défendre l'accès au droit à l'avortement et à l'information, aux côtés de nos partenaires associatifs, féministes, LGBTQI+, des professionnel.le.s de santé et des parlementaires pour que nous soyons tout.e.s libres de nos choix en France et à l'international.

#LibresDeNosChoix

Contacts presse :

Sarah Durocher 07 49 01 84 14 sarah.durocher@planning-familial.org

Bénédicte Paoli 06 66 92 18 79 benedicte.paoli@planning-familial.org